Image not found or type unknown

Caution personnelle pour un vehicule de société

Par **gabrielle43**, le **20/05/2016** à **00:10**

bonjour
j ai été condamnée en 1993 par le tribunal de commerce car j étais caution personnelle pour l'achat d'un véhicule de société...une 205 acheté en 1992...la société à déposé le bilan en 1993
mai 2016 un huissier m envoie un courrier m informant que je dois 6100 euros
cela fait 23 ans durant lesquels je n ai jamais reçu de relance de la maison de crédit ni aucun document d 'huissiers ni du tribunal...
ma question : en ont ils le droit la loi 2008 s 'applique t elle
je suis maintenant retraitée et ne peux les règler
merci pour votre réponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés